

A VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS !

Les réponses sont en bas de page

QUESTIONS

- 1 Le rasage, le nettoyage de matériel souillé, sont-ils des tâches qui peuvent causer un risque infectieux ?
OUI NON
- 2 La vaccination me permet-elle d'être protégé contre le risque infectieux ?
OUI NON
- 3 Les microbes se transmettent-ils seulement par voie respiratoire ?
OUI NON
- 4 Les microbes se trouvent-ils uniquement sur les personnes et les animaux ?
OUI NON
- 5 L'accident d'exposition au sang (AES) est-il un contact avec du sang ou certains liquides biologiques contaminés par le sang ?
OUI NON
- 6 Les AES peuvent-ils transmettre des maladies graves ?
OUI NON
- 7 Le port de gants dispense-t-il de se laver les mains ?
OUI NON
- 8 L'hygiène des mains me protège-t-elle dans le cadre de mon activité ?
OUI NON
- 9 Dois-je porter un masque en cas de maladie respiratoire d'un bénéficiaire ?
OUI NON
- 10 Puis-je porter des bijoux, une manucure dans le cadre de mon travail ?
OUI NON

RÉPONSES

1•OUI : un rasage, une aide à la toilette, l'entretien de matériel souillé, exposent à des agents pathogènes ; le port de gants est nécessaire. 2•OUI : mais partiellement. La vaccination permet de réduire la fréquence et la gravité de nombreuses maladies infectieuses (tétanos, grippe, hépatite). 3•NON : les microbes peuvent se transmettre également par la voie cutanéo-muqueuse (peau, yeux, sang) et la voie digestive. 4•NON : on les trouve également sur des surfaces inertes (poignées de portes, toilettes, objets...). 5•OUI : par exemple : dès que la salive, les urines, contiennent du sang, c'est un liquide biologique à risque prouvé. 6•OUI : hépatites, SIDA sont transmissibles par le sang. 7•NON : l'hygiène des mains doit être réalisée avant et après le port des gants. 8•OUI : l'hygiène des mains doit être systématique. Utiliser de l'eau et du savon et/ou une solution hydroalcoolique, si à disposition. 9•OUI : Le masque chirurgical anti-projection, dit classique, protège des maladies infectieuses des bénéficiaires. Dans le cas inverse (préventeur), il évite de contaminer les personnes fragiles pouvant aggraver leur santé. 10•NON : enlever les bijoux, éviter le vernis et les résines, avoir des manches courtes. Se laver les mains 30 secondes ou moins en mettant suffisamment de produit et en nettoyant toutes les parties : dos et paume, entre les doigts, les ongles.

POUR NOUS CONTACTER

Nous restons à votre écoute

Tél : 03 60 82 00 00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'un de nos 14 centres médicaux et administratifs



 **PSAT**
Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



RISQUE INFECTIEUX Aide à domicile

S'informer pour mieux
se protéger

WWW.OPSAT.FR

Siège administratif
Centre d'Étupes
-
Allée Hugoniot,
Zone Technoland / Brognard
BP 12 106 - 25 462 ETUPES CEDEX

Siège social
Centre de Dole
-
5C rue Bougauld
BP 59 - 39 107 DOLE CEDEX

REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans les secteurs d'aide à domicile

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !

La prise en charge du bénéficiaire vous expose au risque infectieux : contact avec les « microbes » (bactéries, virus, parasites, champignons) pouvant provoquer une infection.

Le risque infectieux

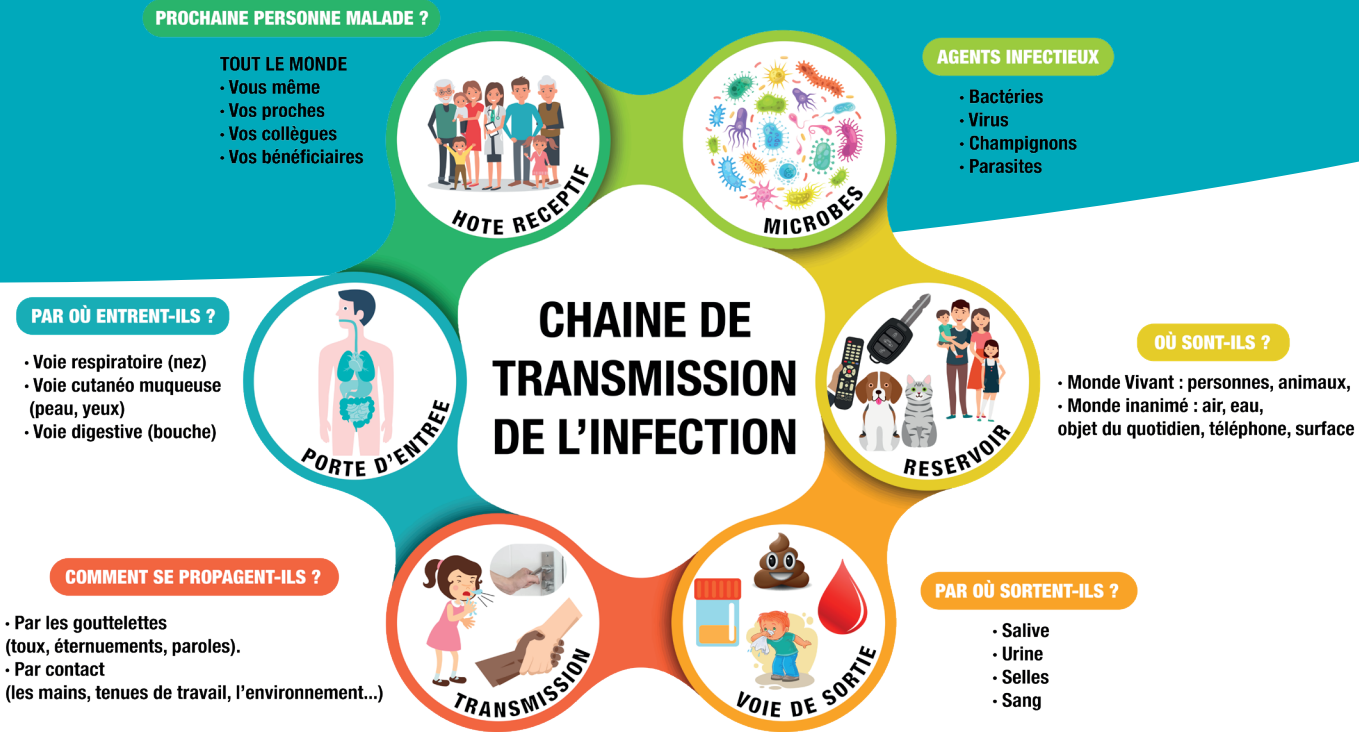
Le risque infectieux est présent dans les tâches effectuées auprès des bénéficiaires.

- Soins à la personne : toilettes/changes, rasage manuel ou électrique, soin d'une plaie ou pansement non prévu ...
- Gestion des déchets : évacuation de changes souillés, pansements, poubelles ...
- Entretien du domicile et du matériel : lavage des sanitaires, bassins, pistolets ...
- Entretien du linge souillé
- Gestion d'objets piquants ou tranchants
- Gestion de l'environnement des animaux domestiques.

Que faire en cas d'accident d'exposition au sang (AES) ?



QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?



Exemples de maladies possibles

- Pathologies respiratoires : grippe, rhino-pharyngite, bronchite, coqueluche, tuberculose
- Pathologies digestives : gastro-entérites, hépatites
- Pathologies cutanées : gale, varicelle-zona, pédiculose (poux)

GROSSESSE ET TRAVAIL

Prudence particulière pour les femmes enceintes dans les situations de travail exposant à la varicelle-zona, rubéole ou toxoplasmose, sauf si la salariée peut justifier de son état d'immunité.

Le suivi médical

- Vous pouvez contacter l'équipe médicale du service de santé au travail en cas de questions
- Tenir à jour vos vaccinations

LA PROTECTION UNE AFFAIRE POUR TOUS !

- Je participe aux transmissions : j'informe ma direction, mes collègues si changement de l'état de santé du bénéficiaire
- Je dédie une tenue spécifique au travail. Je lave séparément mes vêtements de travail et retire mes bijoux. Je garde mes ongles courts, sans vernis
- Je lave systématiquement mes mains au savon et/ou j'utilise une solution hydroalcoolique en début et fin d'intervention, entre deux tâches différentes, au retrait des gants

Utiliser les bons EPI

- Gants à usage unique : soins d'hygiène, manipulation de pansements, matériel et linges souillés
- Gants de ménage : sanitaires, bassin, chaise percée, litière
- Masques et blouses, lors de situations particulières.